

PRT4 : PANORAMA DES DIAGNOSTICS TECHNIQUES (DDT) : COMMENT SECURISER SES DOSSIERS IMMOBILIERS ?

(À jour Loi Alur)

Objectifs pédagogiques

- Acquérir une vision claire des mécanismes qui régissent les obligations du dossier de diagnostic technique (DDT)
- Etre à jour des dernières réglementations obligatoires

Public

- Responsables d'agences immobilières
- Négociateurs immobiliers
- Conseillers immobiliers
- Gestionnaires et Principaux de copropriété
- Toute personne chargée de la gestion de patrimoine immobilier

Prérequis

Aucun.

Durée

7h00

Programme

Le dossier de diagnostic technique immobilier et le dossier technique global

- * Organisation du métier
- * Acteurs
- * Mécanismes de la vente, de la copropriété et du locatif
- * Diagnostic relatif à la copropriété et à la mise en location
- * Travaux d'économie d'énergie
- * Responsabilités issues de l'application du dispositif

Panorama synthétique des différents états, diagnostics et constats à intégrer dans le dossier de diagnostic technique

- * Surface habitable et loi Carrez
- * Constat de risque d'exposition au plomb
- * Etat mentionnant l'absence ou la présence d'amiante
- * Etat relatif à la présence de termites
- * Etat des risques naturels miniers et technologiques
- * Diagnostic de performance énergétique
- * Etat de l'installation intérieure de gaz
- * Etat de l'installation intérieure d'électricité
- * Plomb dans l'eau
- * Assainissement

Qui peut réaliser ces différents diagnostics, quelles garanties, quel champ d'action ?

- * Certification des diagnostiqueurs : décriptage
- * Critères de choix du diagnostiqueur : assurance, indépendance, compétences...
- * Que peut faire le diagnostiqueur ? quelles sont les limites de sa prestation ?
- * Contrats et responsabilités

Moyens pédagogiques et techniques

Séance de formation en salle

Support pédagogique remis aux stagiaires

Moyens d'évaluation et de suivi

Fiche d'évaluation

Matériel nécessaire au participant

Papier et crayon